

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 25 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 16 | ABSENTS EXCUSÉS 07 | VOTANTS 22

OBJET : N° L23-09/49-02/FI SUBVENTION SEISME MAROC

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Jean-Claude DUCOUSSO donne procuration à Patrick TRACHET, Jean-François LAMOTHE donne procuration à Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA donne procuration à Jacques BREILLAT, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Josiane ROCHE, Jean-Luc BELLEINGUER donne procuration à Patricia COURANJOU. Jean-Pierre DORCIAC

Le scrutin a eu lieu, Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M le Maire signale que face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'Association des Maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population touchée par le séisme.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de Castillon la Bataille tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune de Castillon la Bataille souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1500 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
-

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 25
septembre 2023

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 1500 € au FACECO.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 25 septembre 2023
Le Maire,
Jacques BREILLAT

